



## Mon ex peut t'il prendre mes enfants?

Par **PITCHOUNE64300**, le **22/01/2008** à **18:18**

Bonsoir,

je vie actuellement avec mes deux enfants âgés de 4ans et de 6ans .

Leurs père n'a reconnue que la première 1ans et demi après sa naissance pendant que j'étais enceinte du deuxième.

Par contre il na pas voulu reconnaitre son fils agé maintenant de 4 ans.

Il na jamais voulu les voir ni les appeler. N'a jamais versé de pension alimentaire.

Si par cs celui ci demanderait la garde ou bien des visites en n'a t'il le droit sachant que celui ci était extrêmement violent envers sa fille agé de 1 an et demie à l'époque et envers moi même enceinte du dernier ?

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **23/01/2008** à **09:54**

Bonjour,

En tant que père, il dispose d'un droit de demander la fixation de droit de visite et d'hébergement.

Mais tant qu'il ne demande rien, pas de panique.

Cordialement,

Antoine ETCHEVERRY

